

Note de cadrage 2019

Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie

Yvelines

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des financeurs
de la prévention de la perte d'autonomie



Yvelines
Le Département

Octobre 2019

1. La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Yvelines

La Conférence des financeurs a été créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 dont l'ambition est de relever les défis d'une société confrontée à une augmentation importante de la part de personnes âgées.

Elle s'inscrit dans le cadre général de la politique de prévention de la perte d'autonomie, structurée dans un plan¹ national d'action de prévention de la perte d'autonomie autour des enjeux de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Instance départementale, la conférence des financeurs est composée des principaux organismes et institutions œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie.



Trois membres supplémentaires ont rejoint la conférence des Yvelines :

- le Dr Aquino, gériatre, en tant que membre expert ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociales (DDCS) des Yvelines ;
- Et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF).

Son rôle est d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, sur son territoire, de recenser les initiatives locales et de définir une stratégie commune de financement des actions individuelles et collectives de prévention et de soutien aux aidants. Avec près de 3 millions d'euros alloués chaque année à la conférence des financeurs des Yvelines, l'instance a un large champ d'intervention au service de la prévention de la perte d'autonomie.

La conférence doit s'assurer que les actions qu'elle finance grâce à cette enveloppe allouée bénéficient pour au moins 40 % de son montant à des personnes autonomes.

¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_daction_de_prevention_de_la_perte_dautonomie.pdf

La force de la Conférence des financeurs est d'assurer « un effet de levier sur les financements que les membres de la Conférence des financeurs consacrent à la prévention de la perte d'autonomie ». Elle s'appuie sur les actions et circuits financiers existants et propres à chaque acteur sans créer une logique de fonds dédiés.

2. Diagnostic des besoins et de l'offre

Le diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, élaboré en 2017, est un outil d'aide à la décision et répond à un double objectif :

- Identifier les personnes sur le territoire ;
- Faire apparaître les territoires cibles.

Comme pour l'ensemble de la population, les déterminants sociaux, économiques et culturels ont une influence sur l'état de santé des personnes âgées et leur degré d'autonomie. Les facteurs tels que le logement, l'habitat, l'environnement, les transports, la prévention de l'isolement et l'accès à une vie sociale sont déterminants dans la capacité, pour une personne âgée, à rester autonome dans des conditions satisfaisantes, propres à lui assurer un confort de vie adapté à son état de santé. Fort de ce constat, le diagnostic s'est principalement concentré sur 3 axes d'analyses : le contexte démographique, les données médico-sociales et les données socio-économiques.

Pour compléter ce premier travail, un diagnostic territorial partagé est en cours avec des axes d'analyse conformes aux orientations de la conférence. Il s'attachera à renforcer la connaissance de l'offre disponible, des initiatives locales et faire apparaître les besoins encore non couverts.

Il couvre au sens large les domaines de la prévention de la perte d'autonomie et en particulier l'aide aux aidants avec une spécificité de public car il couvre les personnes âgées et en situation de handicap.

Il s'appuie sur les diagnostics existants réalisés dans le cadre du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale, les diagnostics de territoires portés par des acteurs locaux et les diagnostics des MAIA², sur les champs d'action communs liés à la prévention, notamment pour l'aide aux aidants et les enjeux de repérage et de parcours.

Le diagnostic territorial des Yvelines pour les proches aidants a été réalisé de septembre à juin 2019. Il est disponible sur le site du département. Après avoir identifié l'offre Yvelinoise, il préconise le développement d'offre mal couverte ou sur des zones blanches et préconise afin de coordonner l'action vers les aidants et l'information au grand public, la création d'un centre de ressource.

3. Des ressources au service de la mise en œuvre du programme

3.1. Une équipe dédiée

Une chargée de mission prévention, salariée par le conseil départemental assure l'ingénierie et la cohérence globale des actions de la conférence des financeurs. Elle assure le lien avec les instances nationales en charge de l'impulsion de cette politique, et gestionnaire de l'enveloppe supplémentaire, la caisse nationale solidarité pour l'autonomie (CNSA). Elle est secondée par une apprentie, en charge du suivi administratif.

Deux référentes prévention ont été recrutées en septembre 2018 pour compléter l'équipe. Rattachées aux pôles autonomie territoriaux, elles sont les interlocutrices des porteurs sur le terrain, une pour les acteurs au nord et l'autre pour ceux du sud. Elles portent les missions suivantes :

- Finaliser et compléter le diagnostic territorial partagé avec une priorisation de la thématique des aidants des personnes âgées et des personnes handicapées ;

² MAIA, une méthode conçue pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus

- Aider au montage de projet, accompagner les porteurs, suivre et aider à l'évaluation des actions ;
- Mobiliser les communes et intercommunalités ;
- Travailler à améliorer l'information et la communication des actions de prévention autour des enjeux de centralisation et de mise à jour des informations.

Contact	Secteur	Coordonnées
Clémence DUMONTIER, chargée de mission		conference.financeurs@yvelines.fr
Stéphanie GAUTIER, référente prévention autonomie nord Yvelines	Secteurs d'intervention : Seine aval et Boucle de seine	sgautier@mda.yvelines.fr 07 63 14 32 60
Valérie PLANTECOSTE, référente prévention autonomie sud Yvelines	Secteurs d'intervention : Terres d'Yvelines, Saint- Quentin et Grand Versailles	vplantecoste@mda.yvelines.fr 06 60 31 73 80

3.2. Des outils pour les professionnels

La conférence des financeurs des Yvelines a pour objectif d'améliorer la communication de ses actions et la diffusion des outils. Une meilleure orientation vers les outils et sites internet existants et la création d'outils dédiés aux Yvelines va permettre de diffuser une culture commune de prévention et une montée en compétence des acteurs.

- Un recensement et une meilleure diffusion des informations institutionnelles ;
- Les actes du premier colloque sur la prévention de la perte d'autonomie dans les Yvelines ;
- Un guide pour les résidences autonomie ;
- Un catalogue des actions financées en 2018 par la conférence ;
- Des colloques thématiques ;
- Une charte d'engagement signée des porteurs, rappelant les objectifs de la prévention.

3.3. Des outils pour le grand public

La modification des comportements du grand public est induite par une meilleure connaissance des domaines où il faut agir et des réponses sur le territoire.

Une meilleure orientation vers les informations existantes et la création d'outils dédiés aux Yvelines va permettre de diffuser ces messages :

- Un recensement des livrets pédagogiques existants et une mise à disposition ;
- Un forum bien vieillir tous les deux ans ;
- Des forums aidants ;
- Une centralisation des informations, à venir.

4. Programme coordonné des Yvelines

4.1. Stratégie et domaines d'action

Après deux ans et demi de fonctionnement, la conférence des financeurs des Yvelines a réorienté son programme et priorisé ses domaines d'action.

La conférence s’est dotée d’une stratégie commune en 4 axes, privilégiant un cadrage précis des actions à financer, une coresponsabilité des membres s’appuyant sur les instances de concertation déjà existantes et une meilleure connaissance des actions et des acteurs.

La priorisation des domaines d’action s’appuie à la fois sur les orientations nationales de prévention³, les priorités du ministère des solidarités et de la santé⁴ et les priorités d’action de chacun des membres de la conférence des financeurs⁵

Stratégie commune de la conférence des financeurs des Yvelines

1. Partir du plan national de la prévention de la perte d’autonomie
2. S’appuyer sur les instances existantes et leur confier le cadrage et la mise en œuvre d’actions
3. Mieux connaître les acteurs et leurs actions et les faire travailler ensemble
4. Diffuser une culture de la prévention

Pour l’ensemble des domaines suivants, la conférence des financeurs va partir du diagnostic territorial partagé et définir un cadre de déploiement et de financement. La priorisation des actions peut évoluer en cours d’année au regard des priorités nationales, régionales et départementales.

Domaine	Action priorisée en 2019
Sport santé bien être	√
Aide technique et adaptation logement	√
Aide aux aidants	√
Passage à la retraite	√
Lien social	√
Résidence autonomie	√
Environnement et cadre de vie	√
Repérage / parcours	
Nutrition	
Dépistage / prise en charge	
Information orientation coordination	

Les domaines non priorisés ne bénéficieront pas d’un cadrage des membres de la conférence en 2019, mais ne sont pas pour autant exclus des opportunités de financement.

4.2. Agir en prévention

³ La stratégie nationale de santé 2018-2022

⁴ Feuille de route grand Age et autonomie

⁵ Le schéma interdépartemental d’organisation sociale et médico-sociale 2018-2022 des Yvelines et des Hauts-de-Seine ; le projet régional de santé 2018-2022 de l’ARS Ile de France, le plan régional sport santé bien-être 2017-2020, porté conjointement par la DRJSCS et l’ARS Ile de France ; le programme d’actions collectives de prévention primaire sur les axes du Bien Vieillir et le parcours prévention de la plateforme en ingénierie de la prévention créé par les caisses de retraite de la sécurité sociale, Prévention Retraite Ile de France (PRIF), les orientations prioritaires Agirc-Arrco en action sociale 2018-2022, les orientations de la Mutualité Française Ile-de-France et les orientations du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

4.2.1. Définition d'une action de prévention

Les actions de prévention collectives destinées aux personnes de 60 ans et plus, et leurs aidants visent à les informer, à les sensibiliser, ou à modifier des comportements individuels en vue d'éviter, de limiter, ou de retarder la perte d'autonomie. Elles peuvent également viser à identifier les destinataires de ces actions.

Les actions doivent permettre de développer une « prévention globale » entendue comme la gestion active et responsabilisée de son « capital autonomie » par chaque personne ou groupe de personnes.

Elles s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- Informer sur les moyens et les dispositifs existants,
- Sensibiliser les concitoyens sur leur nécessaire responsabilité,
- Repérer au plus tôt les signes de fragilités des personnes âgées afin de mieux les accompagner en engageant des actions dès ce repérage,
- Etablir une logique graduée de prévention selon les 3 étapes qui la constitue :
 - o Primaire : améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie,
 - o Secondaire : prévenir les pertes d'autonomies évitables,
 - o Tertiaire : éviter l'aggravation des situations d'incapacités,
- Modifier les comportements individuels

4.2.2. La fragilité

L'état de fragilité est réversible : on peut encore agir ! La fragilité se définit par une diminution des réserves physiologiques. Il existe un consensus fort pour définir la fragilité associée au vieillissement comme un syndrome clinique qui traduit une réduction des capacités physiologiques limitant l'adaptation au stress. Ce concept de fragilité permet d'appréhender les personnes en état de pré-dépendance et auprès desquelles il faut mettre en place des actions, individuelles ou collectives, qui vont permettre d'éviter ou de retarder l'entrée dans la dépendance.

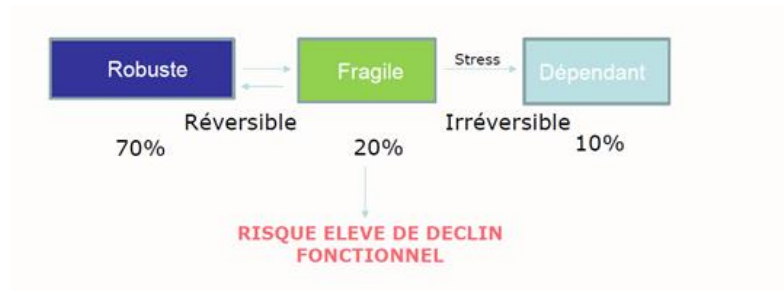


Figure 1 La fragilité⁶

4.3. Cadrage des domaines

Pour chacun des domaines d'actions, ont été nommé un pilote et un co-pilote, parmi les membres de la conférence des financeurs, en charge de la production du cadrage du domaine et de la définition du mode de financement.

Les modes de financement seront donc différents d'un domaine à l'autre.

⁶ Source ; Dr Harboun et Dr Romain - colloque du 7 juin pour la prévention de perte d'autonomie – CDFPPA 78

4.3.1. Sport santé bien être

Pilote	DDCS
Co-pilote	DD ARS 78
Financement	Appel à projet commun CNDS / ARS / Conférence / CPAM

Contexte

La sédentarité est la première cause de mortalité évitable devant le tabac, l'alcool, et les accidents de la route : elle est la cause de 30% des maladies coronariennes, 25% des cancers et est la cause majeure de diabète, d'obésité et d'arthrose. L'activité physique adaptée à la santé en prévention contribue à :

- Prévenir la survenue de pathologies ;
- Améliorer l'estime de soi, le bien-être physique et moral ;
- Prévenir la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge.

L'offre Prescri'Forme, sport sur ordonnance, dans les Yvelines est actuellement organisée sur l'offre suivante :

Le Centre de Référence Ressources « PRESCRIFORME », qui revêt 3 objectifs :

- L'accompagnement des médecins ne sachant pas prescrire des activités physiques adaptées grâce à la mise en lien avec des médecins spécialistes ;
- La prise en charge de patients souffrant d'affections longue durée (ALD) par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé, moyennant une consultation et la mise en place de tests approfondis en plateau technique, en vue de l'établissement d'un diagnostic et l'orientation du patient vers un lieu d'activité physique adaptée répertorié sur le site www.lasanteparlesport.fr. L'orientation se fait en lien avec le médecin traitant ;
- La coordination des acteurs « prescriforme » (prescripteurs, associations certifiées, programmes passerelles labellisés) sur le plan local dans le cadre de l'organisation de réunions, ou d'évènements de sensibilisation.

Pour le moment, il existe un seul centre de référence ressources dans le département, situé à Saint-Germain-en-Laye au sein du Centre hospitalier de Poissy-Saint-Germain. Une deuxième campagne d'agrément « centre de référence ressources » sera prochainement ouverte.

Les programmes passerelles labellisés « PRESCRIFORME » :

Le programme passerelle est un créneau spécifique prévoyant la prise en charge temporaire de patients souffrant d'affection longue durée sur prescription médicale dans un objectif de « reconditionnement » quand le patient n'est physiquement ou psychologiquement pas prêt à reprendre une activité adaptée au sein d'une association sportive. La prise en charge peut aller de 3 à 6 mois et doit déboucher sur une pérennisation de la pratique dans une association sportive certifiée « PRESCRIFORME », dans la discipline souhaitée et proche du domicile du patient.

Plusieurs créneaux de pratiques ont été labellisés « programme passerelle PRESCRIFORME » dans le département des Yvelines.

La liste sera prochainement accessible par le grand public et les médecins prescripteurs sur le site www.lasanteparlesport.fr.

Les associations sportives certifiées « PRESCRIFORME » :

Les associations sportives proposant des créneaux gérés par un éducateur sportif qualifié (diplôme requis) et ayant suivi une sensibilisation à la prise en charge des publics souffrant de pathologies, telle que celles proposées par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports.

Au titre de la conférence des financeurs, le département des Yvelines, la CNAV et l'ANAH vont travailler à l'évolution de ce dispositif et mettre en place un plan d'action pour l'adaptation des logements qui devra intégrer, pour les personnes âgées l'enjeu de l'information concernant les réponses existantes et le repérage des situations de fragilités dues à l'habitat.

La Cnav Ile-de-France propose actuellement des aides pour financer des travaux directement au retraité ou par son bailleur social si ce dernier a signé une convention avec la Cnav.

Le Département des Yvelines organise un dispositif départemental de téléassistance, Yvelines Ecoute Assistance, pour améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité de ces personnes ainsi que pour concourir à la lutte contre l'isolement. Le dispositif repose sur un partenariat tripartite Département/Communes/Prestataire, en association avec les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT). Les objectifs d'Yvelines Écoute Assistance sont les suivants :

- assurer une écoute conviviale 24 heures sur 24 et 365 jours par an et déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature des appels, en mettant en place le cas échéant les secours adaptés à l'alerte,
- déceler les situations de souffrance psychologique, apporter un suivi psychologique temporaire et informer les communes et les pôles autonomie territoriaux concernés en vue d'une prise en charge de ces situations,
- organiser des actions d'information (messages d'alerte, écrits de convivialité, etc ...)
- offrir un service d'appels de convivialité pour lutter contre l'isolement,
- assurer une réponse graduée, choisi par l'abonné, de détections de situations à risque (chute, inactivité, fumée, fuite de gaz ou encore assistance mobile).

Construit autour de 8 ateliers, le parcours prévention du PRIF permet aux retraités, « autonomes » pour les actes essentiels de la vie courante, d'acquérir les bons comportements pour vivre leur retraite en bonne santé et cultiver leur confiance dans leurs aptitudes physiques et relationnelles. Dans une ambiance conviviale, ces ateliers s'appuient sur des techniques d'animations participatives et ludiques. Ils sont conçus et animés par des intervenants experts de chacun des thèmes traités. Chaque atelier s'articule autour d'une conférence d'information auprès d'un large public puis d'un ensemble de séances en petit groupe de 12 à 15 personnes.

- Les ateliers : Bien chez soi / 5 séances. Les participants découvrent tous les conseils et les astuces pour rendre leur logement plus sûr, pratique et confortable. Un atelier concret et ludique pour anticiper les aménagements souhaitables de leur domicile. Le site mieuxvivresonlogement.fr, est un outil de sensibilisation sur cette thématique qui complète cet atelier.

La Conférence des Financeurs souhaite encourager les initiatives vers les publics déjà identifiés (bénéficiaires de prestations) mais aussi les publics autres qui composent la majorité des personnes âgées. Dans cet objectif, les deux axes privilégiés sont :

Axe 1 : améliorer la connaissance des aides techniques et des possibilités d'adaptation de l'habitat existantes et émergentes

Les actions envisagées pourront notamment :

- aider à la démocratisation des aides techniques : diffuser l'information sur l'existant, favoriser la distribution à tous dans des lieux ordinaires, tout en préservant la spécificité de ces produits (sécurité, exigences de pose, pose adaptée aux besoins de la personne, ...), progresser sur le « statut » de ces produits : aides, mais pas forcément médicale ou le moins possible,
- faire connaître et permettre d'essayer les solutions existantes et émergentes par tous publics âgés ou non, aidants, particuliers ou professionnels du secteur de l'aide à domicile ou du bâtiment
- recenser l'existant et les circuits/lieux de distribution
- Trouver des moyens de garantir un usage pertinent par les personnes (visite d'appropriation, ajustements des aménagements réalisés ou des aides techniques utilisées)

Axe 2 : inscrire les aides techniques et l'adaptation de l'habitat dans un parcours de prévention plus global
Les actions envisagées pourront notamment :

- faire prendre conscience le plus tôt possible des enjeux liés à l'adaptation de l'habitat
- identifier et tester les moments et lieux clés, pour proposer aides techniques et/ou aménagement du logement de manière temporaire ou plus pérenne : passage à la retraite, déménagement/emménagement, mise en place d'une aide, travaux du logement (salle de bain, cuisine, ...), hospitalisation, devenir grands parents, lieux d'accueil fréquentés par les publics ciblés, ...
- associer l'équipement et l'adaptation à la participation à des ateliers de prévention

4.3.3. Aide aux aidants

Pilote	ARS
Co-pilote	CD
Financement	Appel à projet commun ARS / CNAV/ conférence

Contexte

Selon le baromètre des aidants réalisé par l'institut BVA en 2017, il y aurait près de 11 millions d'aidants en France :

- 50% des aidants de personnes en perte d'autonomie ont plus de 50 ans,
- 48 % expriment le besoin d'être aidés et soutenus,
- 52% rapportent des difficultés dans le maintien à domicile.

Pour répondre à ces besoins spécifiques, de nombreux plans et schémas ont vu le jour.

Le plan Alzheimer 2008-2012 affirmait la nécessité d'une prise en charge globale de la personne et des aidants ainsi que l'organisation d'un système de soins autour du malade et de sa famille. Afin de répondre à cet enjeu, l'axe 1 du plan était ainsi consacré à « améliorer la qualité de vie des malades et des aidants » et ce, par le déploiement de plusieurs mesures visant notamment le développement et la diversification des structures de répit, la consolidation des droits et la formation des aidants ainsi que l'amélioration du suivi sanitaire des aidants naturels. Le plan maladies neurodégénératives 2014-2019 a confirmé ces orientations.

En septembre 2015, le Plan National d'Action de prévention de la Perte d'autonomie préconise un certain nombre d'actions à mettre en place en faveur du proche aidant. Il est question de repérer les aidants en risque d'épuisement, de leur apporter des informations, de les orienter au mieux mais également de les accompagner dans l'acceptation des aides afin d'éviter l'épuisement. Il s'agit aussi de leur proposer une prise en charge des symptômes éventuels liés à l'épuisement par des actions de soutien psycho-social et non médicamenteux.

La loi sur l'Adaptation de la Société au vieillissement de 2015, dite loi ASV, définit le terme d'aidant « Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ». Elle institue également un droit au répit pour le proche aidant et officialise le statut juridique de celui-ci.

Le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine - 2018-2022 prévoit d'apporter un appui efficace aux aidants en facilitant leur accès à l'information et le repérage des aides et dispositifs. Il prévoit également de développer l'aide aux aidants en faisant la promotion de l'offre de soutien aux aidants en s'appuyant sur une étude des besoins et en mettant en place davantage de groupes de parole et de soutien.

Depuis 4 ans, un appel à candidatures est lancé conjointement par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et la Caisse Nationale Assurance Vieillesse Île-de-France. Ce dernier a vocation à financer des actions de repérage, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des aidants familiaux.

Le diagnostic territorial des proches aidants a permis de lancer plusieurs pistes de réflexion :

- Un appel à projet conférence des financeurs pour le développement de projet vers les proches aidants,
- Une proposition aux acteurs des Yvelines de rejoindre une réflexion collective pour la mise en œuvre d'un centre ressource départemental,
- La structuration de l'offre du soutien individuel en présentiel avec les acteurs qui portent l'offre actuelle,
- Et des groupes de travail avec les associations du secteur des personnes en situation de handicap pour développer l'offre.

La Conférence des Financeurs souhaite encourager les initiatives à destination des proches aidants sur le territoire des Yvelines. Dans cet objectif, les axes privilégiés de l'appel à projet en cours sont :

Axe 1 : Soutenir psychologiquement les proches aidants en collectif

Les actions envisagées auront pour objectifs de :

- Développer l'offre sur les territoires de préférence ruraux et semi-ruraux
Pour les groupes existants et ceux à venir, développer un forfait temps libre (un professionnel se déplace au domicile pour accompagner l'aidé afin de laisser l'aidant se rendre aux groupes de paroles. Développer l'animation de séances qui devront être obligatoirement assurées/encadrées par :
 - o un psychologue pour les groupes de parole ;
 - o un professionnel formé à la problématique des aidants et à l'animation de groupe ou un « aidant expert » formé à l'animation de groupe,
 - o Séances de soutien de 10 heures minimum comprenant 8 participants en moyenne

Axe 2 : Soutenir psychologiquement les proches aidants en individuel en présentiel

Les actions envisagées auront pour objectifs de :

- Développer l'animation de séances, notamment les structures de médiation familiale, qui devront être obligatoirement assurées/encadrées par :
 - o Un médiateur familial ou un autre professionnel formé à la problématique des aidants ou un « aidant expert » formé à l'animation de groupe,
 - o Séances de soutien de six mois maximum, pour un nombre de séances compris entre un et cinq au maximum

Axe 3 : Sensibiliser et informer

Les actions envisagées pourront notamment :

- Développer l'offre d'actions à destination des aidants actifs, notamment au sein des entreprises ;
- Encourager les professionnels du secteur médical et paramédical (le médecin traitant, les libéraux, pharmaciens) en contact avec la population cible à : informer , aider à la prise de conscience du lien d'aidant qui se rajoute au lien familial ou amical, sensibiliser aux facteurs de risques que représente son rôle d'aidant sur sa propre santé, l'orienter vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement adaptés à ses besoins et ceux de son proche, lui proposer des actions de manière pertinente en fonction de ses besoins et ceci tout au long de son parcours ;
- Sur tout le territoire : renforcer, diversifier les lieux d'accueil, téléphonique et physique, et de permanence (accueils itinérants, bus...).

Axe 4 : Former les proches aidants

Les actions envisagées auront pour objectifs de :

- Développer la formation sur les territoires dépourvus d'offre similaire,
- Organiser des séances de formations selon les deux modalités : destinées aux aidants exclusivement et à un public mixte, aidants et professionnels. L'animation devra être assurée : par des professionnels dont le champ de compétences relève des thématiques et/ou des personnes bénévoles formées et devront donner lieu à un cycle de 14h minimum sur le territoire et comprendre 10 participants par session,
- Mettre en place des actions en vue de lutter contre la fracture numérique des aidants âgés,
- Favoriser la « pair aidance » notamment auprès des aidants jeunes ou jeunes adultes

4.3.4. Passage à la retraite

Pilote	CNAV
Co-pilote	CRAMIF / MUTUALITE FRANCAISE / CPAM / CD
Financement	Financement d'action du PRIF et CRAMIF

Contexte

Face à la perspective de la retraite, 19% des seniors actifs se disent inquiets et 61% se déclarent insuffisamment informés ou accompagnés pour leur passage à la retraite (Sources : Institut Harris Interactive, 2014).

Le vécu du passage à la retraite dépend de facteurs tels que la santé, le niveau d'instruction les conditions de vie, les ressources, les caractéristiques psychologiques, l'insertion sociale, les conditions de sortie du marché du travail (passage anticipé ou rupture brutale).

Le passage à la retraite est un tournant de la vie qui implique une transformation de l'être dans son identité. Non accompagné, le passage à la retraite peut enclencher et accélérer le processus de fragilisation des seniors

Les nouveaux retraités sont particulièrement nombreux comme en témoignent les chiffres ci-dessous et leurs besoins en accompagnement insuffisamment couverts. Le département des Yvelines est le deuxième département de la région après Paris qui connaît le plus grand nombre de nouveaux retraités en 2018.

Départements	Nb de nouveaux retraités en 2018
75	17 246
77	11 444
78	12 201
91	10 199
92	11 725
93	11 007
94	10 499
95	10 394
TOTAL IDF	94 715

⁸ Données transmises par la CNAV le 28 février 2019

Il convient donc d'éviter les ruptures de droits et de préserver l'autonomie dans l'avancée en âge des personnes proches de la retraite ou déjà retraitées en prenant en compte les situations de fragilité dans les domaines santé/social.

Fort de ces constats, la conférence des financeurs a demandé à l'opérateur régional Prévention Retraite Ile de France (PRIF) d'augmenter le nombre d'atelier tremplin et à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF) de renforcer son offre de parcours prévention retraite et de l'adresser également aux bénéficiaires du RSA et de l'AAH.

Atelier Tremplin : 11 ateliers en 2019 et 20 ateliers en 2020

L'atelier « Tremplin » est développé en partenariat par la Mutualité française Ile-de-France et le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France). Cet atelier composé de 3 journées s'intègre dans le parcours prévention du PRIF et peut être la porte d'entrée de celui-ci. Ce stage a vocation à être développé avec des acteurs locaux (CCAS, CLIC, Centres sociaux, Mutuelles,...) sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Objectif général

En s'appuyant sur différentes thématiques qui touchent à la santé dans sa globalité, l'objectif de cet atelier est d'accompagner les jeunes retraités dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie.

Objectifs opérationnels :

- Approche psychologique liée au remaniement de la place des retraités dans l'environnement social
- Se représenter les piliers de la santé et accompagner les retraités dans une démarche active de santé
- Sensibiliser les retraités sur l'importance du lien social et sur leur rôle social
- Faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux projets
- Découvrir des astuces et informations pour un logement pratique, confortable et durable
- Connaître ses droits, les démarches à suivre et les lieux ressources (CCAS, PAT, Centres sociaux...)
- Repérer et orienter les personnes en difficultés
- Remarque : La prise du repas en groupe fait aussi partie des objectifs du stage : temps d'échange informel, moment de convivialité propice à la discussion. Ce temps est indispensable pour la cohésion du groupe.

Public ciblé

Les personnes à la retraite depuis 6 mois à 1.5 an, quel que soit leur régime de protection sociale.

Parcours Prévention Santé (PPS) en 3 séances

4 séances 1 et 2 par trimestre et 3 forums annuels

Public cible : Invalides 6 mois avant leur passage à la retraite, assurés en arrêt maladie depuis 60 jours âgés de 60 ans +, nouveaux bénéficiaires de l'ASPA, tout assuré âgé de 60 ans et +, repéré comme fragile, les bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans et les bénéficiaires de l'AAH en fin d'activité.

Déroulement des séances

Séances 1 et 2 : au niveau de chaque unité du service social départemental de la Cramif

Thèmes : droits sociaux et prestations légales / prévention et projet de vie

Séance 3 : au niveau du département sous forme de forum ». Les assurés sont répartis en petits groupes pour assister aux informations proposées par les partenaires en présence.

Thèmes : prévention Santé

4.3.5. Lien social

Pilote	CD
Co-pilote	CNAV
Financement	Défi commun département 78 et 92 ⁴

Contexte

Les causes d'isolement peuvent être multiples : décès du conjoint, éloignement des proches, état de santé, sentiments dépressifs, précarité économique, passage à la retraite.... La notion d'isolement est donc complexe à appréhender dans la mesure où elle procède aussi d'un ressenti de la personne. Elle représente un facteur de risque identifié par les gériatres comme étant un critère d'entrée dans la fragilité, d'où l'importance de repérer les personnes âgées isolées vivant à domicile et de proposer une offre de service adaptée à destination de ce public.

L'importance de la prévention est majeure tant l'isolement et le repli sur soi des âgés peuvent être facteurs de renoncements à la mobilité, à la participation citoyenne et aux droits, ainsi que vecteur de certaines pathologies du vieillissement. « Sortir de chez soi, seul ou accompagné, c'est aussi aller au-devant de la vie sociale »

Deux enjeux principaux président à la nécessité de prendre en compte la problématique d'isolement des personnes âgées en lien avec les caractéristiques de leurs territoires de vie :

- un enjeu de cohésion sociale et de solidarité collective avec et autour de ces personnes : il s'agit de remobiliser les acteurs des territoires (particuliers, associations, collectivités, organismes sociaux, etc.) sur une finalité de réactivation des solidarités de proximité. Cet enjeu concerne en premier lieu les personnes âgées elles-mêmes, mais aussi les générations plus jeunes et les aidants familiaux.
- un enjeu de politique publique : une réponse uniquement en termes de développement de services et de structures solvabilisés par les collectivités territoriales ou les organismes de protection sociale, pour nécessaire et légitime qu'elle soit, ne permet pas de faire face à l'ensemble des questions en cause.

Aussi, l'enjeu consiste à combiner une démarche de développement des solidarités « naturelles » (voisinage, inter-génération, famille, etc.) à une démarche d'adaptation des services professionnels (logement, transport, culture,...) aux enjeux de la longévité dans une recherche systématique des synergies possibles.

Les actions et thématiques multiples qui se développent sur les territoires se trouvent souvent confrontées à la difficulté de repérer ces populations par définition peu connues des services sociaux ou autres acteurs de proximité et à la complexité de l'environnement institutionnel existant sur les thématiques relatives à la perte d'autonomie.

De nombreuses réponses institutionnelles et associatives émaillent le territoire des Yvelines :

Qui se traduit par le co-financement avec la conférence des financeurs, de centres sociaux sur deux ans pour la mise en œuvre d'action de prévention vers les seniors, et un soutien méthodologique de la fédération.

- ANCV
- AGIR ABCD

De plus, dans le cadre de ses appels à projets, la CNAV en Ile-de-France repère des initiatives, qu'elle peut soutenir, lesquelles visent à diversifier l'offre de services ou à proposer des solutions nouvelles en faveur du lien social mais également de la mobilité des retraités.

En 2019, la conférence des financeurs a structuré une offre, avec la CNAV, principalement destinée au territoire non couvert, en finançant trois opérateurs (delta7, Emmaus connect et la ligue de l'enseignement 78) en charge de proposer des ateliers de formation numériques par niveau, selon la pédagogie wetechcare.

Des réponses portées par des structures associatives telles que l'offre Wimoov vers les seniors financée par la conférence des financeurs avec l'ouverture de la plateforme dans les Yvelines, à Poissy. Wimoov ne crée pas de nouveaux services, mais facilite l'utilisation des solutions existantes sur le territoire. L'objectif est de permettre une meilleure autonomie dans les déplacements, la vie sociale et la vie familiale, des seniors. L'objectif passe par la levée de tous les freins psychosociaux à la mobilité, dans le cadre d'ateliers collectifs pour apporter un apprentissage, une réactualisation des notions sur la mobilité et de travailler sur le non-recours aux solutions existantes.

Des réponses portées par les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arcco qui ont expérimenté et mis en place depuis 2010 plusieurs prestations pour accompagner les personnes âgées à leur domicile. La prestation "Sortir Plus" met à la disposition des bénéficiaires un accompagnateur, véhiculé ou non, pour leur permettre d'aller faire des courses ou en promenade, de se rendre chez des amis, à la banque, chez le coiffeur, etc., favorisant ainsi la mobilité et le lien social, facteurs d'un vieillissement réussi.

La Conférence des Financeurs souhaite encourager les initiatives contribuant à l'amélioration du lien social. Dans cet objectif, les deux axes privilégiés sont :

Axe 1 : promouvoir de nouveaux supports et nouvelles méthodes pour toucher les retraités

Les actions pourront porter notamment sur :

- le développement d'ateliers qui permettent d'attirer des bénévoles pour les animer et/ou des participants sur des thématiques variées (nouvelle technologie, relaxation, ...)
- la constitution de groupes de bénévoles et/ou services civiques missionnés pour rendre des services aux personnes isolées

Axe 2 : encourager l'évolution de l'offre professionnelle pour une meilleure intégration des solidarités de proximité

Les actions pourront porter notamment sur :

- le développement de solidarités de proximité en intergénérationnel
- aller au-devant des publics les plus isolés

4.3.6. Résidence autonomie

Pilote	CD
Co-pilote	-

Financement	Campagne de financement biannuelle auprès des résidences
-------------	--

Contexte

En renommant les « foyers-logements » en « résidences autonomie » et à travers leur rôle « d’habitat intermédiaire », la loi ASV réaffirme la mission de prévention de la perte d’autonomie qui leur incombe et en fait un des principaux acteurs dans le domaine, en leur donnant les moyens financiers de développer des actions de promotion du bien vieillir.

Ces lieux de vie collectifs représentent une offre d’habitat intermédiaire située entre le logement ordinaire et l’habitat institutionnel et constituent une réelle opportunité et un cadre approprié de prévention de la perte d’autonomie. Avec une revalorisation de leur image et leur ouverture sur l’extérieur, les résidences autonomies sont appelées à être des lieux ressources sur leur territoire.

Le forfait autonomie est une aide financière versée par le Département aux résidences autonomie qui en font la demande pour soutenir la mise place et le développement, au sein de leurs établissements, d’actions individuelles et/ou collectives de prévention de la perte d’autonomie.

Les actions financées par le forfait autonomie doivent porter sur les thématiques suivantes :

- Maintien ou entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ;
- Prévention en santé et hygiène : nutrition, diététique, mémoire, sommeil, activité physique et sportive, équilibre et prévention des chutes ;
- Prévention des fragilités ;
- Repérage et prévention des difficultés sociales, de l’isolement social, développement du lien social et de la citoyenneté ;
- Information et conseil en matière de prévention en santé et de l’hygiène ;
- Sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.

Les dépenses de fonctionnement suivantes peuvent être prises en charge :

- Rémunération de personnels disposant de compétences en matière de prévention de la perte d’autonomie : animateur, ergothérapeute, psychomotricien, diététicien, autres.
Une part de la rémunération de l’animateur et/ou de l’auxiliaire de vie de la résidence peut être prise en charge par le forfait autonomie sur les missions de prévention de la perte d’autonomie qu’elles exercent.
- Recours à des intervenants extérieurs ;
- Recours à des jeunes en service civique.

Chaque résidence autonomie peut prétendre à un montant maximum, fixé en fonction de son nombre de places, pour développer des actions de prévention. Pour pouvoir en bénéficier pleinement, le directeur de la (des) résidence(s) autonomie(s) doit adresser au département des propositions d’actions à mettre en œuvre au sein de sa résidence.

Seront financées uniquement celles validées par le comité de sélection du département, dans la limite du montant maximum de chaque résidence. Ainsi, dans les Yvelines, le forfait autonomie est attribué en fonction des projets proposés et non sous forme de dotation globale.

4.3.7. Environnement / cadre de vie

Pilote	ARS
Co-pilote	CD

Contexte

Le vieillissement de la population ne doit pas être considéré comme « un problème à régler » mais plutôt comme une chance et un défi à relever. Le changement des mentalités et la lutte contre les discriminations liées à l'âge et aux différences apparaissent essentiels pour réussir l'intégration de tous dans nos sociétés.

Dès lors, il devient nécessaire pour les villes d'adapter au mieux l'environnement des personnes âgées afin qu'elles puissent en profiter dans les meilleures conditions. C'est une nécessité pour les aînés et les personnes en situation de handicap, mais aussi pour l'ensemble des habitants, quel que soit leur âge ou leur situation sociale. Il s'agit en effet de repenser la manière de « vivre ensemble ».

Pour une ville plus accueillante, l'amélioration de l'environnement passe par de nombreux changements au niveau du territoire, de l'espace urbain et des logements pour les rendre plus accessibles. C'est un long travail de réflexion où il faut penser le logement, les moyens de transport, les espaces publics, la santé, ... L'important pour les aînés et les personnes en situation de handicap est de pouvoir vivre dans des milieux leur permettant de continuer à mener une vie active et épanouie, en les considérant de cette manière, comme acteurs et citoyens de la société, au même titre que les autres habitants.

La dynamique « Ville amie des aînés » s'attache à œuvrer pour que les âgés développent et gardent un sentiment d'appartenance à leur ville. Par ailleurs, la démarche vise à lutter contre toute forme d'âgisme en associant l'ensemble des acteurs aux débats et aux projets locaux. La conférence des financeurs souhaite promouvoir la mise en œuvre du programme « Villes amies des aînés » dans les Yvelines. Une démarche en trois étapes ; diagnostic, consultation citoyenne et plan d'action, sur les 8 thématiques suivantes :

- espaces extérieurs et bâtiments,
- transports et mobilité,
- habitat,
- information et communication,
- lien social et solidarité,
- culture et loisirs,
- participation citoyenne et emploi,
- autonomie, services et soins.

L'organisation d'une semaine bleue à l'échelle de la commune ou l'intercommunalité est également encouragée par la conférence des financeurs.

Trop souvent encore les représentations de la vieillesse et du vieillissement sont appréhendées en termes négatifs autour du « grand âge », voire de la stigmatisation possible en termes de charge pour notre protection sociale. Cette image dévalorisante occulte l'immense expérience dont bénéficient les personnes âgées. Leur contribution à la vie sociale, souvent bénévole, est ignorée alors qu'elle devrait au contraire être reconnue et valorisée. La communication autour de la Semaine bleue devra donc créer les conditions d'une valorisation des potentialités des retraités et de leur participation à la vie sociale, économique et culturelle locale, sans omettre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer : dépendance notamment, difficultés de vie quotidienne.